

FORMATION GRATUITE : Le rôle de l' élu face au risque incendie

Madame le Maire, Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les élu(e)s,
Chères et chers collègues,

Cet été 2022 a marqué durablement les esprits des élus forestiers que nous sommes, avec des incendies d'une intensité rarement atteinte. Désormais, tous les territoires de notre Région sont concernés par la nécessité de défendre nos forêts contre les incendies. En première ligne, les élus locaux nous ont exprimé le besoin d'être appuyés et outillés dans leur mandat sur cette question particulière.

C'est pourquoi, comme réseau d'élus, nous avons décidé d'agir vite et au plus près des réalités que vous vivez. C'est le sens du cycle de formation que nous avons construit, avec les principales structures forestières régionales et les services de l'Etat.

Trois temps de formation-sensibilisation vous sont proposées : des généralités du risque incendie jusqu'aux moyens d'agir comme élu local. Je vous propose aujourd'hui de participer au premier module de cette série, programmé le :

Vendredi 9 décembre 2022, de 14h00 à 17h00

Dans la salle du Conseil Municipal du Monastier-sur-Gazeille
1 Place du Pôle, Av. Laurent Eynac, 43150 Le Monastier-sur-Gazeille

Avec ce courrier, vous trouverez le programme et les informations pratiques de la prochaine formation qui vous est proposée dans votre département.

Ces formations, certifiées Qualiopi, vous sont dispensées gratuitement, grâce au soutien de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts (Préfecture de Région).

Je vous prie de croire, chères et chers collègues, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Michel CLEMENSAT,
Président de l'Association des Communes forestières de Haute-Loire



M. CLEMENSAT

Programme

1. Qu'est ce que le risque incendie ?

- Comprendre les notions de risque et d'aléa
- Quelques chiffres importants

2. Le risque incendie en Auvergne Rhône Alpes

- Qu'est ce qu'un feu de forêt
- Quel est le risque dans la région ?

3. Le risque feu de forêt

- Nombre de feux forêts
- Quel est le risque dans le département ?
- Enjeux de la prévention risque incendie

4. Quelques clefs pour agir

- Comment les élus peuvent agir face à ce risque
- Quels sont les acteurs à prendre en compte
- Une sylviculture adaptative face au risque incendie

Informations et modalités de participation



Organisme de formation : Association des Communes forestières de Haute-Loire

Lieu de la formation : Salle du conseil, Mairie du Monastier-sur-Gazeille - 1 Place du Pôle,
Av. Laurent Eynac, 43150 Le Monastier-sur-Gazeille

Contact : jeremie.trubert@communesforestieres.org

 *Contactez **Jérémie TRUBERT** pour toute question relative à cette formation ou à son accès aux personnes en situation de handicap.*

Personnes en situation de handicap :

La formation est ouverte aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, contactez notre correspondant handicap :

Florian MALISZEWSKI - florian.maliszewski@communesforestieres.org



Durée : 3h00



Objectif général : Développer les connaissances sur le risque incendie dans la région AURA et le département.

Objectifs opérationnels :

1. Apprendre ce qu'est le risque incendie et son évolution des dernières années
2. Comprendre l'enjeu du risque incendie et du feu de forêt dans la région.
3. Orienter sur les solutions possibles pour sensibiliser face au risque incendie

Evaluation : La formation fera l'objet d'une évaluation « à chaud » par le stagiaire.

Attestation : Cette formation est sanctionnée par une attestation de formation qui vous sera remise sur demande.

Animateurs : Jérémie TRUBERT (Chargé de mission de l'ADCOFOR de Haute-Loire)
Tous les formateurs ont une expérience dans l'animation de formations en lien avec le sujet de la formation.

Public visé : Elus et personnels de mairie concernés par la forêt et le bois

Pré-requis : Pas de pré-requis

Règlement intérieur, RGPD : Disponible sur demande et sur notre site internet

Les communes forestières sont reconnues comme organisme de formation par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.



Pour s'inscrire :

Via l'adresse électronique (email) : hauteloire@communesforestieres.org



Date limite d'inscription : mercredi 7 décembre 2022

Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

En cas d'annulation, les personnes inscrites seront informées par mail ou téléphone trois jours avant le début de la formation.